



Nevers, le 28 Novembre 2014

Monsieur le Directeur Académique,

Je souhaite attirer votre attention sur un courrier en date du 14 Novembre, venant de Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la formation continue.

Dans ce courrier adressé aux directeurs d'école, il est question d'une formation sur l'Université Numérique de la Nièvre proposée le Mercredi 17 Décembre 2014 l'après-midi.

Madame l'Inspectrice donne à cette formation un caractère obligatoire, incluse dans les 108 heures.

J'ai pu constater que cette formation figurait au plan départemental de formation. Toutefois, elle s'inscrit dans une multitude d'autres propositions de formation qui pourraient également intéresser nos collègues.

Si les collègues doivent opter obligatoirement pour cette formation du 17 décembre, cela se fera au détriment des autres temps de formation proposés par vos services.

Les 108 heures n'étant pas extensibles, je vous demande de bien vouloir laisser les collègues choisir les temps de formation auxquels ils désirent participer en laissant le choix aux collègues de participer ou non au temps de formation proposé le 17 décembre.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, et vous prie d'agrèer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes sentiments respectueux.

Éric GUYOT
Secrétaire départemental
SE UNSA Nièvre